



UISP FO JUSTICE PARIS : UHSI / UHSA

CONDITIONS DE TRAVAIL ET SITUATION INTENABLE

LETTRE OUVERTE

Monsieur Stéphane SCOTTO

Directeur Interrégional des Services
Pénitentiaires de Paris

3 Avenue de la Division Leclerc
94260 Fresnes

Objet : Alerte sur la situation critique des effectifs et de la sécurité au sein des UHSA et UHSI

Monsieur le Directeur Interrégional,

FO Justice Paris, par la présente, souhaite porter à votre connaissance une situation extrêmement préoccupante concernant le fonctionnement des Unités Hospitalières Spécialement Aménagées (UHSA) et des Unités Hospitalières Sécurisées Interrégionales (UHSI) relevant de votre direction.

Comme vous le savez, ces unités assurent une mission essentielle, à la fois médicale et sécuritaire, auprès des personnes détenues nécessitant des soins spécialisés. Cependant, le sous-effectif chronique couplé au nombre insuffisant d'agents habilités ESP (Équipe de Sécurité Pénitentiaire) compromet gravement la sécurité des personnels, des patients et du public, ainsi que la continuité du service.

Nous tenons à vous exposer les éléments suivants :

Pour l'UHSA :

- Effectif théorique : 29 agents (dont 1 poste fixe)
- Effectif réel : 23 agents (dont 1 poste fixe), soit un déficit de 6 agents
- Nombre d'agents habilités ESP : 12 (aucune femme)
- Brigadiers-chefs et majors : 6 en poste (déficit de 2 par rapport aux 8 théoriques), dont seulement 4 habilités ESP, et l'un d'eux actuellement en congé longue durée
- Officiers : 2 en poste, dont 1 seul habilité ESP (l'adjoint)

Pour l'UHSI :

- Effectif réel : 25 agents
- Agents habilités ESP : 12
- Agents non habilités ESP : 13
- Brigadiers-chefs et majors : 5, tous habilités ESP (dont 2 femmes)
- Répartition par genre : 7 femmes agents (toutes non habilitées ESP) et 18 hommes agents

La distinction hommes-femmes revêt une importance cruciale dans ces structures qui accueillent des détenus de tous genres. L'absence totale d'agentes féminines habilitées ESP dans l'UHSA et la situation des 7 agentes non habilitées dans l'UHSI créent des carences opérationnelles graves, limitant notre capacité à assurer des interventions appropriées et respectueuses des spécificités de genre, notamment lors des fouilles, des transports et des interventions d'urgence.



Ces chiffres mettent en lumière un déséquilibre alarmant entre les missions confiées et les moyens humains disponibles. La pénurie d'agents habilités ESP paralyse notamment les escortes et les interventions extérieures, pourtant indispensables, et contraint les équipes à une sur sollicitation généralisée. Certains agents cumulent jusqu'à 1000 heures supplémentaires annuelles, une charge intenable qui génère épuisement professionnel et risques accrues d'incidents.

FO Justice attire particulièrement votre attention sur la situation organisationnelle des Unités Hospitalières. Actuellement, ces agents demeurent administrativement rattachés aux établissements pénitentiaires de proximité, ce qui les place sous l'autorité directe des directions locales. Cette organisation engendre de nombreuses difficultés : sous-effectifs chroniques, gestion disparate selon les établissements, et manque de lisibilité dans le pilotage de ces structures spécifiques. Bien qu'un organigramme de référence existe, il est rarement appliqué. Les agents concernés se retrouvent ainsi dans une situation d'instabilité et de fragilité, sans reconnaissance claire de leur rôle particulier au sein du dispositif.

La sécurité est au cœur de nos préoccupations :

- Le manque d'habilités ESP limite drastiquement la capacité à répondre aux urgences et à assurer les transferts sécurisés.
- L'absence d'agentes féminines habilitées compromet la prise en charge sécurisée des détenues.
- La fatigue extrême des agents augmente les risques d'erreurs, de blessures et de mise en danger des personnes prises en charge.
- L'impossibilité de constituer une réserve opérationnelle quotidienne d'escorteurs met en péril tant le bon déroulement des missions que la sécurité publique.

Face à cette situation intenable, FO Justice Paris exige :

- Un recrutement immédiat et proportionné aux besoins réels de ces unités, afin de combler les déficits en personnel et de sécuriser les plannings.
- Le respect strict des présélections pour les affectations en UHSA et UHSI, et l'envoi sans délai des agents retenus en formation Doctrine et ESP.
- Une attention particulière à la formation ESP des agentes féminines pour garantir une prise en charge sécurisée et respectueuse des détenues.
- La fin de la sur sollicitation des agents via la limitation des heures supplémentaires et le renfort durable des équipes.
- Le rattachement administratif des personnels des UHSA et UHSI directement à la Direction Interrégionale, sur le modèle de ce qui a été mis en œuvre à Marseille pour le Pôle centraliseur de sécurité (PCS), afin d'assurer une cohérence de fonctionnement, une meilleure prise en compte des besoins en effectifs et une juste reconnaissance de leurs missions spécifiques.

Il en va de la sécurité de tous et de l'efficacité du service public. Nous restons à votre disposition pour un rendez-vous afin d'échanger sur des solutions concrètes et urgentes.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Interrégional, l'expression de nos salutations syndicales.

Signé :

Didier KANDASSAMY

Secrétaire Interrégional UISP Paris



Andy NOEL

Secrétaire Interrégional Adjoint UISP Paris



Copie : **Administration Centrale – Direction de l'Administration Pénitentiaire**
Inspection Générale des Services Pénitentiaires

FO Justice – le 01 décembre 2025

